

Accords fiscaux—Loi

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter, mais pas autant qu'hier. J'ai des pétitions signées par des habitants de Terre-Neuve qui s'opposent aux modifications proposées à la Loi sur les brevets. Ils croient que ces modifications constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen. Ils demandent aux députés de rejeter le projet de loi C-22.

J'ai une autre pétition signée par des Canadiens de Kemptville, en Ontario, qui s'opposent, eux aussi, aux dispositions du projet de loi C-22 qui feront injustement augmenter selon eux le coût des médicaments d'ordonnance au pays, au détriment des pauvres, des personnes âgées et des handicapés.

J'ai une autre pétition d'habitants de Victoria, en Colombie-Britannique et d'autres endroits de l'ouest du Canada qui s'opposent eux aussi au projet de loi C-22 parce qu'il fera du tort aux Canadiens, selon eux, et en particulier aux personnes âgées, aux pauvres et aux handicapés.

J'ai une autre pétition à présenter signée par des habitants d'Ottawa qui s'opposent au projet de loi C-22. Ils demandent, eux aussi, au gouvernement de retirer le projet de loi en raison du tort qu'il fera aux Canadiens et surtout aux personnes âgées, aux handicapés et aux pauvres.

L'avant-dernière pétition que je présente ce matin est signée par des habitants de la Colombie-britannique qui demandent au gouvernement de retirer le projet de loi C-22. Ils croient qu'il fera du tort aux personnes âgées et aux handicapés.

Pour terminer, j'ai une pétition à présenter, signée par des habitants de la circonscription de Cape Breton—Richmond-Est, plus précisément des quartiers de Howie Centre, Coxheath, Henry Street, Whitney Pier, Marion Bridge, Heathview Drive et South Bentic Street, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, et d'un certain nombre d'autres localités de ma circonscription. Ces pétitionnaires déclarent que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices fera obstacle à la concurrence des fabricants de produits génériques, fera augmenter les coûts des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin; ils déclarent en outre que les modifications proposées à la Loi sur les brevets constituent un autre exemple des concessions que le gouvernement du Canada fait dans le cadre de ses négociations sur le libre-échange avec les États-Unis au détriment du Canadien moyen.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui auront pour effet de faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je crois avoir l'honneur de présenter la dernière pétition pour aujourd'hui. Elle provient d'un certain nombre d'habitants du Nouveau-Brunswick, plus précisément des localités d'Edmundston, Saint-Basile, Moncton et Francoeur. Les pétitionnaires y déplorent que le gouvernement cherche à faire

adopter un projet de loi, le C-22, qui aura pour effet de faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance. Ils déclarent également . . .

[Français]

Que les modifications proposées affecteront surtout les personnes dont l'état de santé nécessite l'usage continu de médicaments.

[Traduction]

Excusez mon français, monsieur le Président. La pétition est signée par un certain nombre de citoyens du Nouveau-Brunswick. J'espère que le gouvernement les écoutera.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 19^E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de présenter plus tôt aujourd'hui le 19^e rapport du comité de sélection. J'ai omis à ce moment-là de demander le consentement unanime de la Chambre pour adopter le rapport. Je me suis maintenant entendu avec les leaders parlementaires de l'opposition, et je me suis assuré qu'il y avait consentement unanime. Il s'agit seulement du changement d'un membre du comité. Je propose donc maintenant l'adoption du rapport.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à ce qui a été entendu plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant aux travaux prévus à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement, ainsi que de la motion n° 2 de M. Garneau (page 5017).

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le débat a pris fin hier, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) avait la parole. Il a encore une minute s'il désire poursuivre ses remarques.